

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----  
Séance du 14 décembre 2010

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BERTHIER), Mme GINDRE (représentée par M. GOUDEAU), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE).

Membre absent : (1) M. BARRON.

Date de convocation : 7 décembre 2010

**Délibération n° : 65-2010**

**Objet : Débat d'orientation budgétaire**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ces dispositions s'appliquent également aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes de 3 500 habitants et plus.

Le présent document propose une présentation des éléments qui fondent le projet de budget du CCAS de Dijon et des orientations qui pourraient être retenues pour 2011.

Le CCAS est l'acteur majeur de l'action sociale de la Ville. Il soutient les personnes en difficulté par des actions suivies et des aides personnalisées : personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées ou sans emploi.

Avec un budget annuel (investissement + fonctionnement) de plus de 19 millions d'euros, le CCAS de la Ville de Dijon :

- alloue des aides financières aux plus démunis,
- accompagne les parcours d'insertion et contribue au maintien du lien social à travers :
  - deux services sociaux (le service social général et le service social gérontologique),
  - deux résidences sociales (Abrioux et Viardot) qui gèrent 204 chambres et 113 petits logements meublés (studio + T1bis),
  - trois centres sociaux (Balzac, Fontaine d'Ouche et Bourroches),
  - le service d'instruction des demandes de RSA.
- accueille et soutient les personnes handicapées et leurs associations représentatives,
- propose une gamme étendue de services aux personnes âgées : 3 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, élaboration et suivi de plans d'aide individualisés.
- en outre, le CCAS s'intègre totalement dans la dynamique « Dijon, ville amie des aînés » à travers ses services à domicile, ses opérations spécifiques (TNT, déneigement...) et ses animations.

## **Les grandes évolutions prévisibles du budget 2011**

Le projet de budget pour l'année 2011 s'établira à 19 116 800 €. Il est quasiment stable, voire en très légère diminution, comparativement au budget 2010. Cette maîtrise budgétaire a été obtenue par des économies réalisées en fonctionnement sur l'ensemble des services et établissements du CCAS et par celles liées à la fermeture des Tulipes. Celles-ci ont permis la mise en place, le développement et l'étendue aux jeunes du dispositif RSA, dans une enveloppe budgétaire constante.

Spécifiquement sur le chapitre des ressources humaines, le budget « charges du personnel » s'établira à près de 12 518 000 €, représentant 66,67 % du budget global de fonctionnement (+ 2,02 % d'augmentation par rapport au BP + DM 2009).

L'équilibre budgétaire repose principalement sur le financement accordé par la Ville de Dijon pour un montant de 8 640 015 € en légère baisse par rapport au budget primitif 2010, grâce notamment à l'utilisation significative des excédents cumulés, conformément aux objectifs budgétaires fixés pour 2010 (réduction d'environ 50 % de l'excédent).

Le service d'action tutélaire gérontologique (SATGE), géré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 en budget annexe dans le cadre de la réforme des tutelles, est financé à compter de l'exercice 2010 à hauteur de 163 830 € par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.

Au plan de l'investissement, il y a peu d'évolution : le CCAS assure les dépenses d'investissement plus courantes consacrées principalement à l'achat ou au remplacement de mobilier et matériel, équipements de bureau, médical et de sécurité ainsi qu'au remplacement de véhicules et d'électroménager. Elles comprennent également les remboursements des cautions aux usagers des deux résidences sociales ainsi que les prêts sans intérêt octroyés aux personnes en difficulté, parallèlement au micro crédit social mis en place en partenariat avec le Crédit Municipal et la Caisse des Dépôts et Consignations. D'un montant prévisionnel de près de 337000 €, ces dépenses sont autofinancées par les dotations aux amortissements et le fonds de compensation de la TVA, sans qu'il soit nécessaire de faire un prélèvement sur la section de fonctionnement.

## **Les principaux événements ayant marqué l'activité du CCAS en 2010 et susceptibles d'impacter le budget 2011**

L'année 2010 a été une année marquée par les effets de la crise économique et financière sur les activités et par la fermeture de la résidence « Les Tulipes ».

La mise en œuvre du RSA à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 n'a pas été à la hauteur des objectifs attendus. L'élargissement du dispositif, en particulier avec le « RSA jeunes » n'a pas, à son tour, produit les effets escomptés et a donc été réalisé à moyens constants.

En matière de repas à domicile, le bilan prévisionnel de l'année 2010 fait apparaître une stabilité du nombre de repas. Le nouveau marché, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier prochain avec un nouveau fournisseur, se caractérise par un effort particulier sur la qualité des repas qui devrait apporter une meilleure qualité de service elle-même porteuse d'une évolution du nombre de clients ce qui permettra d'accroître nos recettes en maintenant les charges à niveau constant.

Le travail de réflexion et de concertation enclenché dans le cadre de « Dijon, Ville amie des Aînés » est susceptible de nourrir une évolution de notre action en direction des personnes âgées, et de leurs familles.

La fermeture de la résidence Les Tulipes est officielle depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. A ce jour, tous les résidents ont quitté l'établissement et ont été redirigés sur d'autres structures. Cette fermeture en milieu d'année aura donc un impact budgétaire total à partir de 2011.

Le financement des travaux de restructuration des EHPAD suit son cours. L'essentiel des investissements sera réalisé dans le cadre d'un BEA (Bail emphytéotique administratif) qui ne pèsera pas sur le budget du CCAS mais, les économies de gestion attendues de la mise en place progressive de l'EPA (établissement public autonome) laissent augurer une amélioration de la gestion des ressources humaines. D'ores et déjà, ce travail a débuté par un état des lieux précis des plannings des personnels des établissements.

## **La gestion des ressources humaines**

Outre les questions sus-mentionnées, plusieurs points sont à noter, en matière de gestion de ressources humaines :

.../...

Nous enregistrons en 2010 de nombreux mouvements internes notamment suite à la fermeture de la résidence Les Tulipes. Le redéploiement du personnel de cet établissement est à ce jour terminé. Les derniers agents ont été reclassés au restaurant municipal, dans les autres résidences pour personnes âgées ainsi que dans divers services du CCAS (en particulier un poste sur la cellule « logement insertion » et un poste sur le Pôle Handicap) ou redéployés dans les services de la Ville de Dijon.

Par ailleurs, un poste d'animation a été pourvu au centre social des Bourroches ainsi qu'un poste de chargé de mission pour la restructuration des trois résidences de personnes âgées. A ce titre, dans ces établissements, 5 postes sont actuellement pourvus par des remplacements dans l'attente de la décision définitive sur le projet. De plus, le doublement des gardes de nuit a conduit au recrutement définitif de 3 agents dans chaque établissement. Le récent rapport de la commission de sécurité sur l'EHPAD les Bégonias nous a contraint également dans cet établissement au recrutement provisoire de 3 postes de personnel de sécurité à compter de Mai 2010.

Au Chapitre des économies, il faut noter le transfert à la Ville de Dijon de 2 agents techniques.

Pour 2011, le choix d'un régime statutaire et d'un mode de gestion des EHPAD sont susceptibles de produire des effets importants sur la masse salariale du CCAS. En outre divers remplacements ou recrutements sur des postes vacants ou susceptibles de l'être interviendront dans les centres sociaux.

### **La poursuite d'une évolution amorcée, sur la base d'une rigueur de gestion**

L'effort entrepris en matière d'économies de fonctionnement s'inscrit dans le cadre des orientations générales données par Monsieur le Maire, Président du CCAS, pour la Ville de Dijon et pour notre établissement. Cet effort s'appuie notamment sur la mise en place d'une nouvelle organisation favorisant la mutualisation des services, entre nos collectivités. 2011 verra ainsi se poursuivre la politique de généralisation des groupements d'achat, sous l'impulsion de la Ville de Dijon.

Cette volonté de gestion au plus près des grands postes budgétaires nous amène à réduire encore les « marges », introduisant en la matière une notion de pilotage, contrôle et gestion des risques « contrôlée » pour assurer une stabilité des enveloppes. Tout « dérapage » (par exemple en terme de secours, en cas d'évolution imprévisible des sollicitations de nos concitoyens les plus démunis) pourrait ainsi nous amener soit à prendre des mesures au niveau de notre budget, soit à faire appel en cours d'année à un complément de financement exceptionnel de la part de la Ville de Dijon.

En conséquence, le budget qui sera présenté lors de la séance du Conseil d'Administration du 19 janvier prochain proposera :

- 1) Une continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une attention particulière sur la gestion des ressources humaines,
- 2) Un suivi rapproché des consommations budgétaires qui permette de faire face à la réduction des charges de gestion financière,
- 3) Un pilotage très précis des conséquences financières de l'évolution du projet EHPAD,
- 4) Une attention particulière aux évolutions retracées à travers l'analyse des besoins sociaux, de l'appauvrissement de la population dijonnaise dans une situation de crise qui perdure et touche principalement les plus démunis d'entre eux, avec un focus particulier sur les personnes âgées, dans le cadre de « Dijon, Ville Amie des Aînés ».

Les membres du Conseil d'Administration statuent sur l'ensemble de ces orientations pour l'exercice 2011.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Déposé le :

- 4 JAN. 2011



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

  
Françoise TENENBAUM



Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

**PUBLIÉ LE 15 DEC. 2010**